

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : F001403178

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire complet	15/11/2025	7771 / 1

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE	DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS
N° D'AGREMENT : S059F508 RAISON SOCIAL : HDF CT ADRESSE : 141 CHEMIN DE L'ARBRE DE GUISE 59113 SECLIN 03.20.62.83.35	Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillances majeures 0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle 2.1.3.b.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Usure excessive des articulations (AVD) 4.1.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (AVG) 4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse (ARD) 4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARD) 4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARD) 4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARD) 5.2.3.a.2. PNEUMATIQUES : La taille, la capacité de charge ou la catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière (AVD) 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté (AVG,AVD) 6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures (AVG,D) 6.2.3.d.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière détériorée susceptible de provoquer des blessures (AVD) 7.12.1.e.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ : L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système 8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important 8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement Défaillances mineures 2.3.1.a.1. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu anormal 2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif 3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux (AV) 5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu (AVG,AVD) 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (AV,G,C,ARG,ARD) 6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées (ARD) Document(s) présenté(s) Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR
N° D'AGREMENT : 059D1269 SIGNATURE : 

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
N° Immatriculation	Date C.I.	Date 1ere circulation
GL-644-HA	00-00-0000	23-12-2022
Genre	Marque	Type
CTTE	OPEL	N10PELCT664
N° de série dans la série du type	Energie	
VXEYAAPFA12V43113	GO	
Kilométrage au compteur	Désignation commerciale	
60339	MOVANO	

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
STE MERCIER ADRESSE : 71 AVN DE FLANDRE 59700 MARCQ EN BAROEUL

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit **volontaire** qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route.
 En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier la réalisation des obligations imposées par le Code de la route.

M E S U R E S AvG Av AvD ArG Ar ArD
 << ATTENTION, IL EXISTE UNE SUITE A CE PROCES-VERBAL>>

